

Attitude du Canada envers la Rhodésie

Le 11 novembre 1965, le Gouvernement de la Rhodésie a déclaré l'indépendance de son pays. L'après-midi du même jour, le premier ministre de la Grande-Bretagne a exposé devant la Chambre des communes les conséquences constitutionnelles de cette déclaration d'indépendance. Peu après, le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, a fait la déclaration suivante:

J'ai appris avec un grand regret et un profond désappointement la décision du Gouvernement de la Rhodésie de déclarer son indépendance, malgré les nombreux avertissements des gouvernements britannique, canadien et autres. Le premier ministre Wilson a annoncé qu'il s'agit là d'une mesure inconstitutionnelle équivalente de fait à une rébellion.

Lors de la Conférence des chefs de gouvernements du Commonwealth en juillet dernier et par la suite, j'ai bien établi que le Canada ne reconnaîtrait pas une déclaration unilatérale d'indépendance faite par le Gouvernement rhodésien. Je répète maintenant que nous ne reconnaissons ni la déclaration unilatérale d'indépendance par le gouvernement de M. Smith en Rhodésie, ni l'État indépendant de la Rhodésie qui, à son dire, existe déjà, ni le gouvernement même de M. Smith.

Retrait du régime tarifaire préférentiel

Étant donné l'attitude prise par le gouvernement de M. Smith, nous retirons le délégué commercial canadien à Salisbury. Nous recommandons immédiatement au Gouverneur en conseil de retirer le régime tarifaire préférentiel dont ont bénéficié jusqu'ici les marchandises de la Rhodésie qui entrent au Canada. Les importations en provenance de la Rhodésie ne jouiront plus du tarif de préférence britannique et n'auront plus droit au tarif de la nation la plus favorisée. Par contre, elles seront assujetties aux taux beaucoup plus élevés du tarif général. Nous mettons également en vigueur dès maintenant un embargo complet sur les armes. L'exportation d'armes, de matériel militaire et de munitions vers la Rhodésie sera prohibée, et il n'y aura aucun nouvel accord d'aide et de financement.

La situation qui s'est produite en Rhodésie est très grave à cause de la possibilité de divisions au sein du Commonwealth et à l'égard des relations raciales qui sont si importantes pour la collaboration et l'expansion en Afrique. Nous nous tenons en étroite consultation avec les gouvernements africains et autres du Commonwealth quant aux conséquences de cette décision regrettable de la Rhodésie.

L'attitude du gouvernement de M. Smith est à l'encontre de l'opinion unanime du Commonwealth exprimée lors des réunions des chefs de gouvernements du Commonwealth en 1964 et 1965. L'Assemblée générale des Nations Unies a également exprimé de façon bien claire son opposition à une telle déclaration unilatérale d'indépendance. Les mesures canadiennes que je viens d'indiquer reflètent notre désapprobation de la décision de la Rhodésie et sont donc également conformes à l'opinion du Commonwealth et du monde.

L' A
au
E^N
s
Unies,
le tex
but s
ment
L'
Co
rent s
Es
mesur
Co
l'impo
ciation
rêts c
C
aidera
facilit
D
Unies
D
intern
intére
D
o
ra
c
D
P
F
D
in
D
r
U

*D'ap
au Ca